

La rémunération des dépôts est stable en juin

Le taux moyen de rémunération des dépôts bancaires diminue très légèrement en juin (0,71 %, après 0,72 % en mai), en raison de la faible diminution du taux d'intérêt servi sur les dépôts des sociétés non financières (0,37 %, après 0,38 %), celui des ménages étant en revanche inchangé (0,95 %). Comme le mois précédent, les mouvements les plus notables s'observent sur les comptes à terme, dont la rémunération diminue de 3 ou 4 points de base selon les échéances pour les ménages et de 4 points de base sur les seuls dépôts à terme supérieur à 2 ans pour les entreprises.

Taux moyens de rémunération des encours de dépôts bancaires, en % et CVS (a)

	juin-16	avr-17	mai-17 (e)	juin-17 (f)
Taux moyen de rémunération des encours de dépôts bancaires	0,83	0,72	0,72	0,71
Ménages	1,04	0,96	0,95	0,95
dont : - dépôts à vue	0,04	0,04	0,03	0,03
- comptes à terme ≤ 2 ans (g)	1,40	1,21	1,18	1,14
- comptes à terme > 2 ans (g)	2,40	1,96	1,91	1,88
- livrets à taux réglementés (b)	0,80	0,79	0,79	0,79
dont : livret A	0,75	0,75	0,75	0,75
- livrets ordinaires	0,46	0,31	0,30	0,30
- plan d'épargne-logement	2,76	2,73	2,72	2,72
SNF	0,56	0,39	0,38	0,37
dont : - dépôts à vue	0,16	0,12	0,11	0,12
- comptes à terme ≤ 2 ans (g)	0,68	0,40	0,38	0,38
- comptes à terme > 2 ans (g)	2,03	1,74	1,71	1,67

Pour mémoire :

Taux de soumission minimal aux appels d'offres Eurosysteme	0,00	0,00	0,00	0,00
Euribor 3 mois (c)	-0,27	-0,33	-0,33	-0,33
Rendement du TEC 5 ans (c), (d)	-0,22	-0,01	-0,11	-0,19

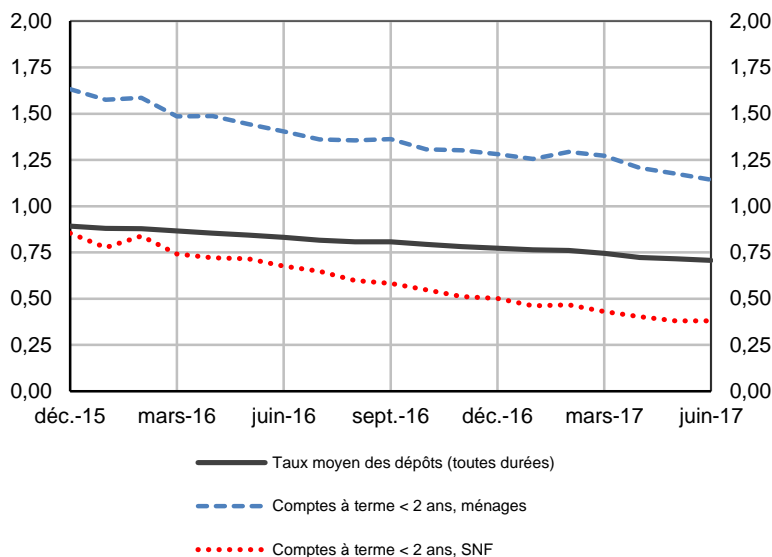
- a. Les taux d'intérêt présentés ici sont des taux apparents calculés en rapportant les flux d'intérêts courus des mois sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants. Pour les différents types de dépôts, y compris ceux dont la rémunération est progressive, ils correspondent à la moyenne des conditions pratiquées lors du mois sous revue par les établissements de crédit français sur les dépôts des sociétés et des ménages (y compris institutions sans but lucratif au service des ménages) résidents.
- b. Les livrets à taux réglementés comprennent les livrets A, livrets bleu, livrets de développement durable, comptes épargne-logement, livrets jeunes et livrets d'épargne populaire.
- c. Moyenne mensuelle.
- d. Taux de l'Échéance Constante 5 ans. Source : Comité de Normalisation Obligatoire.
- e. Données révisées.
- f. Données provisoires.
- g. Y compris les bons de caisse, autres comptes d'épargne à régime spécial, plans d'épargne populaire et emprunts subordonnés.

Source : Banque de France

Rémunération des placements auprès des institutions financières monétaires

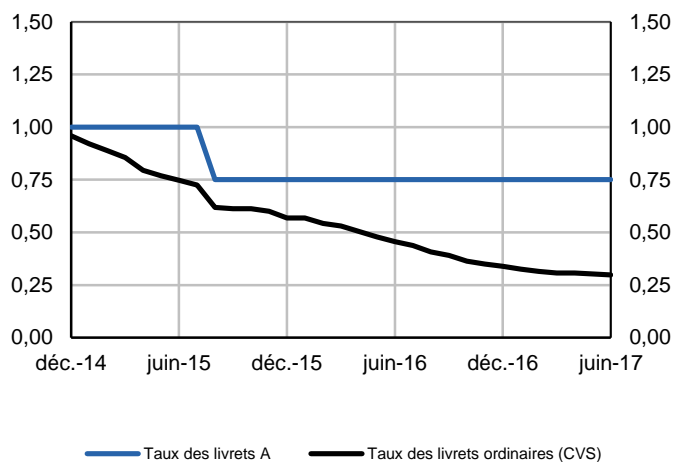
Comptes à terme inférieurs à 2 ans et dépôts (CVS)

En pourcentage



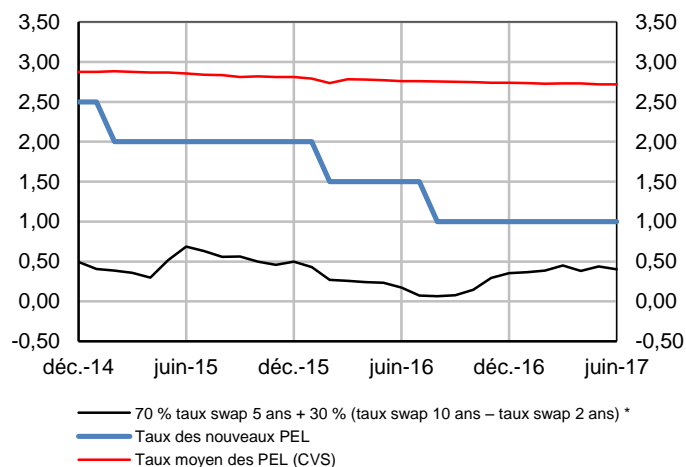
Livrets A et livrets ordinaires

En pourcentage



PEL

En pourcentage



* La formule réglementaire du taux du PEL est le maximum des deux termes suivants :

- 70 % taux swap 5 ans + 30 % (taux swap 10 ans - taux swap 2 ans), arrondi au quart de point de pourcentage supérieur,
- 1 %

Source et calculs : Banque de France